A+ A-

Plan épargne logement (PEL) : comment ça marche ?

Par Bercy Infos < https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> , le 25/01/2023 - Epargne et investissements mobiliers LECTURE : 3 MINUTES

Le Plan épargne logement (PEL) est un compte bancaire vous permettant d'épargner jusqu'à 15 ans et de bénéficier d'un prêt à taux préférentiel pour financer une acquisition, une construction ou des travaux. Plafond, taux de rémunération, versements... Comment fonctionne le PEL ? Explications.

Quel est le plafond du PEL ?

Le **plafond du PEL est de 61 200 €**. Il ne peut être dépassé que par la capitalisation des intérêts.

Quel est le taux d'intérêt d'un PEL ?

Le taux d'ouverture du PEL est fixé au moment de l'ouverture du compte et garanti pendant toute la durée du plan.

- Il est de **2 %** pour les PEL ouverts **à partir du 1er janvier 2023** (ce taux s'applique également aux PEL ouverts entre février 2015 et janvier 2016)
- Il est de **1 %** pour les PEL ouverts **entre le 1er août 2016 et le 31 décembre 2022**
- Il est de **1,5 %** pour les PEL ouverts **entre février et juillet 2016**
- Il est de **2,5 %** pour les PEL ouverts **entre août 2003 et janvier 2015**
- Il est de **3,27 %** pour les PEL ouverts **entre juin 2000 et juillet 2003**
- Il est de **2,61 %** pour les PEL ouverts **ente juillet 1999 et mai 2000**

À savoir

Il s'agit du taux brut, avant prélèvement des frais par la banque.

Au 31 décembre de chaque année, les intérêts s'ajoutent au capital déjà épargné pour produire des intérêts supplémentaires l'année suivante.

Date de calcul des intérêts

Les **intérêts du PEL** sont calculés le **1er** et le **16 de chaque mois**.

Date de versement des intérêts

Les **intérêts cumulés du PEL** sur l'année s'ajoutent au capital le **31 décembre**.

L'ajout de ces intérêts peut porter la valeur du livret au-delà du plafond du PEL.

Bénéficier d'une prime d'État grâce à votre PEL !

Pour les PEL souscrits avant le 1er janvier 2018, il est possible d'obtenir une **prime d'État**, sous conditions. Cette prime peut atteindre **1 525 €**.

Consulter les conditions et les montants de la prime d'État < https://www.lafinancepourtous.com/pratique/placeme

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

Tout accepter

Tout refuser

Personnaliser mes choix

Quels versements faire sur un PEL ?

Le versement initial est de **225 € minimum**.

Les versements ultérieurs doivent atteindre **540 € minimum par an**. Ils peuvent être **mensuels**, **trimestriels** ou **semestriels**. Les versements libres complémentaires sont possibles.

Passé 10 ans, vous ne pouvez plus effectuer de versements, mais votre PEL continue de produire des intérêts pendant 5 ans.

Quelle est la durée d'un PEL ?

La **durée minimale** d'un plan épargne logement (PEL) est de **4 ans**. Tout retrait antérieur entraîne sa clôture.

Sa **durée maximale** est de **10 ans**.

Quelle est la fiscalité d'un PEL ?

Les intérêts du PEL sont soumis à un **prélèvement forfaire unique** de **30%** composé de :

- **12,80 % d'impôt sur le revenu**
- **17,20 % de prélèvements sociaux**.

Le montant lié à l'**impôt sur le revenu** pourra varier si vous avez opté pour le **barème progressif de l'impôt sur le revenu**.

Le montant des intérêts est à indiquer sur votre déclaration de revenus.

Comment ouvrir un PEL ?

Toute personne, même mineure, peut ouvrir un PEL.

Si vous avez un **Compte épargne logement (CEL)**, vous pouvez souscrire un PEL à condition de le détenir dans le même établissement bancaire.

Il est possible de cumuler un PEL avec un **livret A**.

Pouvez-vous obtenir un prêt immobilier avec votre PEL ?

Le PEL peut être utilisé pour **obtenir un prêt** avec un taux qui dépend de la date à laquelle le PEL a été contracté.

Le montant du prêt varie en fonction de la durée du plan et des intérêts que vous avez acquis. Le montant maximum du prêt est de 92 000 €.

Le taux du prêt est fixé dès l'ouverture du plan. Il est de :

- 3,2 % pour les PEL **ouverts à partir du 1er janvier 2023**,
- 2,2 % pour les PEL **ouverts entre le 1er août 2016 et le 31 décembre 2022**.

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Tout savoir sur les produits d'épargne
Compte épargne logement (CEL) : comment ça fonctionne ?
Le prêt à taux zéro, comment ça marche ?
Emprunts : quels sont les différents types de taux ?
Tout savoir sur le crédit à la consommation

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

En savoir plus sur le PEL

Prêt épargne logement < https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16140> *sur Service-public.fr*

Thématiques : **Epargne et investissements mobiliers**

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation …

Partager la page

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer